

SAKRETE MÉLANGE À MORTIER, TYPE S

POUR LES MURS PORTEURS QUI NÉCESSITANT UNE HAUTE RÉSISTANCE À LA COMPRESSION. Ne pas utiliser le SAKRETE Mélange à mortier, type S lorsqu'un mortier de type N est spécifié. Dans ce cas, il est recommandé d'utiliser le SAKRETE Mélange à mortier, type N.

Le SAKRETE Mélange à mortier, type S est un mortier de type S, pré-mélangé, prêt à l'emploi, conçu pour être utilisé avec les blocs de béton, la brique dure, ou la pierre. Ce mortier est un mélange de matériau de ciment, sable à mortier et autres composantes soigneusement sélectionnées. Le SAKRETE Mélange à mortier, type S est conforme à la norme CSA A179-14 pour un mortier de type S lorsqui'il est utilisé selon les directives. Ce produit est de couleur grise, mais peut aussi être coloré.

CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

- Économique
- · Haute résistance à la compression
- · Adhérence supérieure
- · Excellente résistance aux cycles de gél-dégel
- · Pré-mélangé pour assurer une consistance uniforme

UTILISATIONS

- Les murs de fondation, les murs de soutènement, les trous d'homme ou les égouts
- Les parapets et des applications de maçonerrie soumises à des niveaux élevés de saturation comme des cheminées et des murets
- Applications à l'intérieur, comme à l'extérieur, ou toute autre application de maçonerrie de les murs porteurs exigent une haute résistance à la compression
- Construction au-dessus ou en dessous du niveau du sol
- Rejointoiement de bloc

LIRE TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT DE COMMENCER À TRAVAILLER.

PROCÉDURES

La température du mélange et du substrat doit être maintenue entre 5 °C (40 °F) et 30 °C (86 °F) au moins 24 heures avant l'application et 48 heures après celle-ci.

Préparation de la surface: Lorsque vous érigez un nouveau mur de blocs, construisez d'abord une fondation solide sous la ligne de gel.

Malaxage: Versez le contenu du sac dans une boîte de gâchage, une brouette ou un malaxeur mécanique. Si vous malaxez à la main, formez un cratère pour y verser de l'eau. Ajoutez de l'eau propre au taux de 4 L (4,25 pintes) par sac de

30 kg (66 lb.) et mélangez bien. Si le mélange est trop épais, rajoutez de l'eau, une tasse à la fois. Évitez que le mélange ne devienne trop liquide. Un surplus d'eau réduit la résistance et la durabilité et peut provoquer des fissures. Par temps froid, employez de l'eau chaude pour accélérer la prise. Par temps chaud, employez de l'eau froide pour retarder la prise. Ajouter de l'eau dans le mélange diminue la performance.

Mise en place :

Nouvelle construction ; poser les blocs : Avant de poser un bloc à sa place sur le lit de mortier, enduisez les bouts de mortier. Tapez légèrement pour mettre en place et assurezvous de niveler.

Réparation:

Rejointoiement : Pour réparer les joints de maçonnerie ou le stucco, enlevez le mortier décollé et humectez les joints à réparer avant l'application. Afin de faciliter celle-ci, utilisez moins d'eau que la quantité recommandée, de manière à ce que le mélange soit plus compact. Appliquez le mortier à l'aide d'une truelle à joints et compactez.

Finition: Laissez prendre le matériau pendant environ 1 heure jusqu'à ce que la surface offre une résistance au toucher, puis lissez avec un fer à joint.

MÛRISSEMENT

Par temps chaud, humidifiez légèrement le matériau afin de permettre la cure. Par temps froid, couvrez adéquatement et protégez contre le gel pendant au moins 48 heures.

DONNÉES TECHNIQUES

Temps de prise : Initiale : 4 heures CSA A179-14 LABORATOIRE CHANTIER Résistance à la compression :

Minimum requis par CSA A179

7 jours 7,5 MPa (1090 psi) 5 MPa (725 psi) **28 jours** 12,5 MPa (1810 psi) 8,5 MPa (1230 psi)

PEINTURE

Le mélange doit être complètement durci (environ 28 jours) et sec avant d'être peint. Veuillez consulter les directives du fabricant de peinture pour connaître la procédure d'application.

RENDEMENT

30 kg (66 lb.) donne environ 0,018 m^3 (0,65 pi^3) de mortier frais.

Pour des joints de 10 mm (3/8 po), un sac de 30 kg (66 lb.) couvre environ :

- 12 blocs: 15 cm (6 po) x 20 cm (8 po) x 30 cm (12 po), ou
- 33 briques: 6,5 briques par 0,10 m² (1 pi²)



SAKRETE MÉLANGE À MORTIER, TYPE S

EMBALLAGE UPC

Sac de 30 kg (66 lb.) 055226120667

ENTREPOSAGE ET DURÉE DE CONSERVATION

L'entreposage doit se faire dans un endroit sec et protégé des intempéries. Les sacs non ouverts ont une durée de conservation de 12 mois.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

PROVOQUE DES BRÛLURES. Ne pas avaler. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les émanations. Manipuler avec soin. Tenir hors de la portée des enfants. S'assurer de porter des lunettes de sécurité, des vêtements de protection appropriés et un masque anti-poussière. Doit être utilisé dans un endroit bien aéré.

PREMIERS SOINS: Contient du ciment qui forme une solution d'hydroxyde de calcium lorsque mouillé. En cas d'ingestion, appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas provoquer le vomissement. En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de contact avec la peau, bien rincer avec de l'eau. En cas de contact avec les vêtements, enlever ceux-ci. En cas d'inhalation, transporter à l'air frais la personne exposée.

SITE WEB

Pour de plus amples informations et autres projets en béton, visitez notre site au www.sakretecanada.com/fr ou appeleznous au 866-725-7383.

Garantie : Ce produit est conçu pour procurer le rendement prescrit dans la présente fiche technique. Si toutefois il est utilisé dans des conditions autres que celles pour lesquelles il est destiné, ou s'il est utilisé d'une façon contraire aux recommandations prescrites dans la présente fiche technique, il risque de ne pas procurer le rendement prescrit aux présentes. Ce qui précède remplace toute autre garantie, déclaration ou condition, exprès ou tacites, y compris, sans s'y limiter, toute condition ou garantie implicite de qualité marchade et de conformité à un usage particulier, ainsi que toute garantie ou condition offertes en vertu de lois applicables ou autrement ou découlant de la conduite habituelle ou des pratiques du commerce établies. (REV.0004 07/18/19)